

Guide du doctorat



Sommaire

Préambule	P3
------------------------	-----------

AVANT LA THESE :

I- Devenir Doctorant	P5-9
-----------------------------------	-------------

Définir son sujet de Thèse	P5
Admission et inscription en doctorat	P5-7
La codirection	P7
La cotutelle internationale de thèse	P7
Le « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeus »	P8
Doctorat sur travaux	P8
Doctorat par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	P8-9

II- Financer sa thèse	P9
------------------------------------	-----------

PENDANT LA THESE :

I- Structure de la formation doctorale.....	P11-19
--	---------------

La Direction des Service de la Recherche.....	P11
Le service de la coordination des écoles doctorales	P11
La Collège doctoral	P12
Les écoles doctorales et leurs doctorats.....	P12-19

II- Formation doctorale	P20-21
--------------------------------------	---------------

Changement d'études ou de directeur/directrice de thèse	P20
L'encadrement et le suivi de la thèse	P20-21

III- La soutenance de la thèse : organisation et délais réglementaires	P22
---	------------

APRES LA THESE :

I- Être jeune docteur.....	P24
-----------------------------------	------------

II- Les métiers visés.....	P24-25
-----------------------------------	---------------

Les métiers de l'enseignement et de la recherche	P24
Les métiers en dehors de l'enseignement et de la recherche	P25

III- Les lieux Ressources.....	P25
---------------------------------------	------------

LES AUTRES INTERLOCUTEURS :

I- La Bibliothèque de l'Université	P27-28
---	---------------

II- La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord	P29
---	------------

III- Université Paris 8	P30
--------------------------------------	------------

IV- Le Campus Condorcet	P31
--------------------------------------	------------

V-Le Bureau Access Paris 8, centre EURAXESS	P31 -32
--	----------------

LES CONTACTS UTILES	P 32-33
----------------------------------	----------------

Le doctorat est le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur français. Il valide un parcours de formation de niveau très élevé dont les exigences sont nombreuses. Cet apprentissage à et par la recherche qui se déroule sur plusieurs années n'est pas qu'un parcours solitaire : cette démarche individuelle demeure une épreuve majeure que le ou la doctorant.e doit apprendre à surmonter en s'appuyant sur celles et ceux dont le rôle est de faciliter sa démarche. Plusieurs personnes et instances ont en effet vocation à encadrer le travail doctoral : le ou la directeur.trice de thèse, l'unité de recherche qui accueille le ou la doctorant.e, l'École doctorale (et la Coordination des écoles doctorales) qui se chargent de l'encadrement administratif et proposent des formations adaptées. Ces dernières relèvent d'un accompagnement scientifique, interdisciplinaire, mais aussi de la connaissance générale des outils et des lieux de la recherche ou des compétences linguistiques. Elles peuvent aussi permettre de mieux appréhender l'après-doctorat. Si celui-ci est une voie d'accès aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'attention portée aux autres débouchés professionnels est constante au sein de Paris 8. Les compétences variées que le doctorat permet d'acquérir sont de plus en plus reconnues et recherchées sur le marché du travail. À des moments précis du parcours, le Service d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) peut aussi être un appui.

Les années de préparation d'un doctorat sont celles de l'acquisition de connaissances disciplinaires (et le plus souvent pluridisciplinaires), d'outils et de méthodes de travail (par exemple de collectes et de traitement des données), de maîtrise des outils de communication orale et écrite, mais aussi l'apprentissage du travail au sein d'un collectif de chercheur.e.s, avec son calendrier propre, ses aléas et ses incertitudes, ses contraintes spécifiques. Ce collectif, composé des interlocuteurs et interlocutrices que l'objet de recherche conduit à rencontrer, des enseignant.e.s-chercheur.e.s, des personnels administratifs et de soutien à la recherche (par exemple, les personnels des bibliothèques), et des autres doctorant.e.s forment un univers de relations qui se construit au fur et à mesure, constitue un espace professionnel et d'apprentissage, un soutien évident dans les moments difficiles et un réseau de contacts utiles (notamment pour l'après-doctorat). La thèse, en elle-même, est un élément du parcours du doctorat, lequel est marqué par de nombreuses autres expériences formatrices et valorisantes. Le doctorat est donc un diplôme exigeant. Il nécessite un investissement intellectuel conséquent : aussi votre thèse vous accompagnera-t-elle dans tous les instants de votre vie professionnelle. Elle sera le gage d'un enrichissement constant dont vous ressortirez transformé.e, fort.e de la maîtrise de ce qui sera devenu *votre* thèse. Afin de faciliter votre engagement dans cette entreprise au long cours, ce guide souhaite rendre visibles les moyens (financiers et autres) mis à disposition des doctorant.e.s pour mener à bien ce projet individuel si complexe, si riche et souvent enthousiasmant, qu'on appelle « faire une thèse ».

Arnaud LAIME

Président de l'Université de Paris 8

Maxime CERVILLE

Vice-Présidence de la Commission de la Recherche

Avant la thèse :
Devenir doctorant
(Présenter sa candidature)
Et Financer sa thèse

I. Devenir doctorant

1 – Définir son sujet de thèse

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur. Le choix du sujet de thèse repose sur une concertation entre le ou la doctorant.e, le directeur ou la directrice de recherche et, le cas échéant, le co-directeur ou la co-directrice, ainsi que la direction de l'unité de recherche concernée, à partir d'un projet conséquent rédigé par le ou la candidat.e. Doctorant.e et directeur ou directrice veilleront à ce que ce projet puisse s'inscrire dans un ou plusieurs des axes de recherche de l'unité. Il fait office de premier engagement entre le ou la doctorant.e et son directeur ou sa directrice de recherche, formalisé au moment de l'inscription.

Il est possible également de réaliser un doctorat selon le dispositif spécifique du doctorat par validation des acquis de l'expérience (doctorat VAE, voir point 6 pour plus d'informations).

2- Admission et inscription en doctorat¹

Admission en doctorat

Pour l'admission en doctorat il faut être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale inscrire des étudiant.e.s ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent, ou des étudiant.e.s bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition de la direction de l'école doctorale après avis du directeur ou de la directrice de thèse et de la direction de l'unité de recherche. Le sujet de thèse doit être en adéquation avec les domaines de recherche du directeur ou de la directrice de thèse et de son unité de recherche.

Le ou la candidat.e prend contact avec un.e enseignant.e chercheur.e ou un.e chercheur.e habilité.e à diriger des recherches ou la direction de l'unité de recherche à qui il ou elle transmet par mail un dossier constitué des pièces suivantes :

- Une lettre de candidature ;
- Un projet de thèse d'une dizaine de pages définissant le sujet, les premières indications bibliographiques, l'inscription du sujet dans les axes de recherches de l'unité de recherche de rattachement, un planning de travail prévisionnel ;
- Un CV ;
- La copie du diplôme du Master 2 ou titre équivalent ;
- Les relevés de notes correspondants

Le ou la candidat.e doit réaliser sa demande d'admission via la plateforme ADUM : <https://adum.fr/index.pl?site=paris8>

Vous trouverez la procédure de demande d'admission via ADUM sur le site internet de chaque ED.

Après examen du dossier et accord de la direction de l'école doctorale, le ou la candidat.e peut procéder à son inscription administrative qui doit être impérativement renouvelée chaque année.

¹ La préparation du doctorat, au sein d'une l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans

Inscription en doctorat

Calendrier des inscriptions

	Dépôt des dossiers	Inscription administrative
Admission en première année	Du 1 ^{er} juin au 6 novembre 2026	Du 24 juin au 18 juillet 2026 ----- Du 2 septembre au 6 novembre 2026
A partir de la deuxième année	Du 1 ^{er} juin au 6 novembre 2026	Du 24 juin au 18 juillet 2026 ----- Du 2 septembre au 6 novembre 2026

La « contribution à la vie étudiante et de Campus » (CVEC)

Depuis la rentrée 2018, l'acquittement des frais de la « contribution à la vie étudiante et de Campus » (CVEC) est obligatoire. Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Son montant peut varier d'une année à l'autre ; pour l'année 2026-2027, la CVEC s'élève à **105,00 euros**. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter la page suivante : <https://www.univ-paris8.fr/La-Contribution-Vie-Etudiante-et-de-Campus-CVEC>.

Ainsi avant de procéder au paiement des frais d'inscription, il faut s'acquitter, auprès du CROUS, de la CVEC à la page suivante : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

La régie des écoles doctorales

Une régie a été créée en 2016 pour centraliser le processus de scolarité des doctorants au sein de la Coordination des Ecoles Doctorales. Le bureau de la régie des Ecoles Doctorales délivre le certificat de scolarité, les cartes d'étudiant et le sticker. Elle délivre également les attestations de paiement sur demande.

Frais d'inscription

Le montant annuel des droits de scolarité pour l'inscription en doctorat est fixé par décret ministériel. Pour l'année 2026-2027, il est de **398,00 euros**.

Le montant des frais d'inscription diffère en fonction des situations :

- Pour la césure : 264,00 euros
- Double cursus : 264 €
- Cotutelle P8 pilote : 398,00 €
- Cotutelle pilote étranger : 0,00 € + 0,00 CVEC + Attestation d'inscription (Inscription obligatoire dans l'autre établissement)

Exonération des droits d'inscription

Pour toute demande d'exonération des frais d'inscription, un justificatif (Attestation d'inscription/notification de bourse/convention/Contrat) doit être présenté si vous êtes :

- Boursier du gouvernement français
- En co-tutelle ; Paris 8 n'est pas l'université pilote

- En programme PAUSE (pour des réfugié.es) dont la durée est de 3 ans
- Personnel Biatoss de l'université Paris 8

Une exonération exceptionnelle de la présidence peut être accordée aux étudiant.es après examen des dossiers. Pour plus d'information consulter le lien suivant : <https://www.univ-paris8.fr/-Exoneration-et-remboursement-des-droits-d-inscription->

Les modes de règlement :

Plusieurs modes de paiement sont proposés pour le règlement des frais d'inscription au sein de la Coordination des Ecoles Doctorales, dont :

- Paiement par carte bancaire en ligne
- Paiement par virement (RIB fournit à la demande à la régie ou secrétariat de votre Ecole doctorale) ;
- Paiement en 3 fois possible uniquement en ligne de juillet à fin septembre de l'année d'inscription.

❖ Bureau de la régie des Ecoles doctorales

Responsable de la régie

Aimée THOMAS

Maison de la recherche :

Bureau A3-301

Contact : Mail : reglement_di@univ-paris8.fr

Tél : 01.49.40.73.70

Accueil sur RDV : Lundi/mardi/jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h.

3 – La codirection

La codirection est fondée sur la pertinence scientifique de l'apport d'un.e deuxième directeur ou directrice de recherche. Si ce dernier ou cette dernière n'est pas titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) et/ou extérieur.e à l'université Paris 8, la demande de codirection doit être déposée par le directeur ou la directrice principale.e auprès de la Commission recherche qui se prononce en formation restreinte au vu d'un argumentaire conjoint solidement établi qui précise les axes de recherche respectifs et/ou la spécialité des codirecteurs ou directrice.

La demande de codirection doit être réaliser entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année de doctorat.

4 – La cotutelle internationale de thèse

La cotutelle de thèse est une procédure mise en œuvre sous la responsabilité de la Présidence de l'université. Elle permet à un.e doctorant.e de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignant.e.s habilité.e.s à diriger des recherches appartenant à deux universités, l'une française, l'autre étrangère.

Le ou la doctorant.e est inscrit.e dans les deux universités, paie les droits d'inscription dans une seule d'entre elles, qui est alors considérée comme l'établissement pilote. C'est dans ce dernier que doit être initiée la procédure d'acceptation de la cotutelle.

Le ou la doctorant.e s'engage à suivre alternativement des formations et des séminaires dans chacune des deux universités selon un rythme défini par les deux parties dans la convention.

Au terme des années de préparation, une soutenance unique, dont les conditions de déroulement doivent être précisées dans la convention, est organisée dans l'une ou l'autre université, avec un jury mixte d'au moins cinq membres.

Cette soutenance donne lieu à la délivrance de deux diplômes correspondant dans chacun des deux pays à la fin des études de doctorat : grade de docteur.e pour l'université française, équivalent pour l'université étrangère.

La cotutelle doit être mise en place au cours de la première année de la thèse.

Coordination des écoles doctorales

Bureau A3-324 Maison de la Recherche

5 – Le « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeus »

Le Label européen est connu sous le terme de Doctorat européen ou *Doctor europaeus*. Il ajoute au diplôme de doctorat la reconnaissance d'une dimension européenne et favorise la valorisation de la formation doctorale sur le plan international. Au diplôme de doctorat classique, s'ajoute une attestation « Doctorat européen ».

Cette procédure est indépendante de la cotutelle de thèse et peut s'y ajouter.

L'obtention de ce label est assujettie à quatre conditions :

- La période de préparation du doctorat doit inclure un séjour de recherche d'au moins un trimestre dans un autre pays européen ;
- L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeur.e.s. Deux d'entre eux ou elles doivent être issu.e.s d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens autres que celui du pays où la soutenance a lieu. Le ou la référent.e du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur.e ;
- Au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays européen autre que celui du pays où la soutenance a lieu ;
- Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de la Communauté Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance.

Le ou la doctorant.e souhaitant obtenir le label « Doctorat européen » doit en informer son école doctorale avant la soutenance. Il sera souhaitable que la démarche soit envisagée dès le début du doctorat afin d'intégrer cette procédure dans le calendrier de réalisation de la thèse.

Au moment du dépôt de son dossier de soutenance à l'école doctorale, il ou elle complète la composition du jury proposée et signée par le directeur ou la directrice de thèse par un formulaire attestant que le doctorat a été préparé pendant un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays européen. Il ou elle joint également un compte-rendu de son séjour.

6 – Doctorat sur travaux

Une thèse sur travaux est un dispositif exceptionnel qui permet de prendre en compte les publications que le doctorant aura faites avant la soutenance de sa thèse.

Ces travaux doivent être conséquents, et comprendre, outre des articles et/ou chapitres d'ouvrages, au moins un ouvrage complet publié, et dénoter une expertise certaine sur un objet précis.

Il s'agit de permettre l'obtention du doctorat de l'université sur la base de travaux de recherche personnels réalisés par le candidat antérieurement à son inscription à l'université.

Cette procédure entre dans le cadre de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Elle permet la soutenance d'une thèse de doctorat dans l'année de première inscription à l'université.

Demander la procédure d'inscription à votre futur école doctorale.

7 - Doctorat par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le doctorat est un diplôme sanctionnant une expérience de recherche. La validation d'un doctorat par VAE reconnaîtra une activité exercée dans le champ professionnel, mais une activité scientifique et de recherche.

Textes de référence :

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Articles L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation, modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78 ainsi que R613-35 et R613-36 ;
- Article L. 6411-1 du code du travail ;
- Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens.

❖ Bureau VAE de la Direction Formation informe et conseille sur rendez-vous téléphonique

Bureau VAE – Direction Formation
 Sophie LOUIS-MOREAU/ Ghislaine MEYER
 Bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment D bureau D221
 Tél : 01 49 40 71 11 et 01 49 40 71 50
 Courriel : vae@univ-paris8.fr

II. Financer sa thèse

Financer sa thèse devient une nécessité toujours plus incontournable, mais il est difficile et chronophage de trouver un financement ; il faut souvent s'y préparer dès le Master. La recherche de financement se fait alors en lien étroit avec le projet de thèse, le ou la (futur.e) encadrant.e, et compte tenu des aspirations professionnelles du ou de la doctorant.e après la thèse.

Deux grands types d'aides financières sont accessibles aux doctorant.e.s :

- Des financements pluriannuels, tel que le contrat doctoral
- Des financements ponctuels, comme les aides à la mobilité ou les bourses.

Seules les principales aides sont ici mentionnées. Vous trouverez une description plus approfondie dans la plaquette téléchargeable : Doctorat, un financement adapté à votre projet : https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/doctorat_financements_2024_universite_paris_8.pdf

Il existe également d'autres financements propres aux écoles doctorales :

- **L'aide à la mobilité :**

Les écoles doctorales peuvent financer ponctuellement une partie des frais des doctorant.e.s liés à leur recherche, notamment – mais pas exclusivement – pour des déplacements dans le cadre de leur participation à des colloques ou de leurs études de terrain. Les périodes de candidature varient en fonction de l'école doctorale, renseignez-vous auprès de votre école doctorale de rattachement.

- **L'aide à l'informatique :**

Les Ecoles doctorales peuvent désormais attribuer des aides financières pour l'achat de matériel informatique ou technique (équipement ou logiciels) en lien avec les besoins de la recherche du doctorant ou de la doctorante.

Ces aides financières peuvent être octroyées au doctorant.e sous forme d'avance, sur présentation d'un budget prévisionnel, ou encore sur service fait, sur présentation des justificatifs exigés.

Pendant la thèse :
Le doctorant, ses interlocuteurs et la formation doctorale

I. Structure de la formation doctorale

1- La Direction des Service de la Recherche

La direction des Services de la recherche regroupe trois pôles :

- Le Service d'Appui aux Unités de Recherche (SAUR) ;
- Le Service de Valorisation de la Recherche (SVR) ;
- Le Service de la coordination des écoles doctorales (COED).

3^{ème} étage de la Maison de la Recherche

Information : <https://www.univ-paris8.fr/-Direction-des-services-de-la-recherche-549->

* Le service de coordination des unités de recherche est le support de l'activité des unités de recherche. Il soutient l'organisation et assure le suivi financier et logistique des activités des enseignant.e.s-chercheur.e.s (organisation de colloques, missions de recherche, gestion financière des financements de projets, ...). L'université compte 33 unités de recherche (UR) dont 8 unités mixtes de recherche (UMR). Les axes de recherche et la composition des équipes de recherche sont consultables sur le sur les sites des écoles doctorales où ;

- Pour les UMR <https://www.univ-paris8.fr/-Les-unites-mixtes-de-recherche-UMR->
- Pour les Unités de recherche : <https://www.univ-paris8.fr/-Les-unites-de-recherche-UR->

* Le service de la valorisation de la recherche assure une veille sur les appels d'offres nationaux (ANR ; ministères ; collectivités locales ; fondations...) et internationaux (H2020 notamment), et accompagne les chercheur.e.s dans le montage de leurs projets. Il assure également les relations avec les partenaires dans l'instruction des conventions et la valorisation des projets à potentiel de transfert vers le monde socio-économique.

* Le 3^{ème} service composant la Direction est celui de la coordination des écoles doctorales

2- Le service de la coordination des écoles doctorales

Le service de la coordination des écoles doctorales met en œuvre la politique doctorale de l'établissement en lien avec les quatre écoles doctorales et le Collège doctoral. Il assure la coordination des actions transversales liées au doctorat, participe à la réalisation des enquêtes, bilans et évaluations institutionnelles, et accompagne les évolutions des outils et des procédures du parcours doctoral.

Il contribue également au développement du rayonnement international de l'Université Paris 8 à travers les cotutelles de thèse, les partenariats universitaires et les programmes favorisant la mobilité internationale des doctorant-es.

Depuis janvier 2026, la coordination des écoles doctorales pilote aussi un pôle dédié aux formations doctorales. Chaque école doctorale propose un catalogue de formations composé de séminaires, ateliers et formations transversales en français et/ou en anglais, portant notamment sur l'éthique de la recherche, le RGPD, les sciences ouvertes, les financements de la recherche ou encore l'insertion professionnelle. L'ensemble de ces formations est progressivement centralisé sur ADUM afin de faciliter les inscriptions et le suivi du parcours doctoral.

Le service accompagne par ailleurs les directions des écoles doctorales dans la mise en œuvre de leur politique scientifique, administrative et réglementaire, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 et aux orientations du conseil académique de la recherche. Il assure également le suivi des campagnes de contrats

doctoraux et développe, en lien avec le SCUIO-IP, des actions favorisant l'insertion professionnelle des doctorant-es et jeunes docteur-es.

Site de la coordination des écoles doctorales : <https://www.univ-paris8.fr/-Doctorats->

3- Le Collège doctoral

Le collège doctoral de Paris 8 a pour mission de contribuer à la coordination de la stratégie et des actions des écoles doctorales de l'université. Il s'assure de la transversalité des opérations menées par les écoles doctorales. En accord avec les directions des écoles doctorales et le service de la coordination des écoles doctorales, il contribue à l'élaboration de la politique de l'université en matière de formation doctorale et veille à garder une certaine harmonisation des procédures entre les écoles doctorales.

Il contribue à toutes les opérations liées à la formation doctorale (suivi de la mise en œuvre de la politique des écoles doctorales, évaluation de la formation doctorale, suivi réglementaire, professionnalisation et insertion professionnelle des doctorant.e.s et docteur.e.s...), en coordination avec les écoles doctorales. Il accompagne la mise en place de la politique doctorale de l'université dont la responsabilité revient aux directions des écoles doctorales (et à leurs conseils) et au service de la coordination des écoles doctorales.

Le collège doctoral conduit une réflexion sur les évolutions et les transformations possibles de la politique doctorale de l'université. Il peut être une force de proposition pour des évolutions du fonctionnement et des périmètres des écoles doctorales, mais la mise en place relève des directions et des conseils des écoles doctorales.

4- Les écoles doctorales et leurs doctorats

Une école doctorale est une fédération d'unités de recherche autour de thématiques scientifiques qui prend en charge le suivi administratif et l'ensemble des questions liées au doctorat.

Elle offre aux doctorant.e.s un encadrement scientifique et administratif et organise une formation à et par la recherche, sanctionnée, après la soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur à l'issue d'un cursus doctoral. Elle offre un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs tant aux plans national, européen, qu'international.

Elle est pilotée par un.e directeur ou directrice ainsi qu'un.e directeur ou directrice adjoint.e et son conseil, et est administrée par un.e responsable chargé.e de gestion administrative et financière. Des représentant.e.s élu.e.s des doctorant.e.s suivent et animent également la vie de l'école doctorale.

L'école doctorale assure le recrutement des doctorant.e.s contractuel.le.s (contrat doctoral) ; octroie des aides financières aux doctorant.e.s pour la participation à des colloques, études de terrain, etc. ; assure le suivi des doctorant.e.s (validation ECTS, portfolio, soutenance, insertion professionnelle) ; coordonne la formation interdisciplinaire (ateliers mutualisés, séminaires de recherche) et garde à jour la communication (site web).

Texte de référence : arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

* Le doctorant ou la doctorante est membre du laboratoire de recherche de son directeur ou de sa directrice de recherche. Il participe aux différentes activités scientifiques de son laboratoire, telles que les communications aux colloques, les missions d'expertise, de diffusion et de la valorisation de la recherche.

❖ École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED n° 31)

L'École doctorale « Pratiques et théories du sens » est issue du renouvellement, en 1999, du programme de l'École doctorale créée en 1990 par Henri Meschonnic, « Disciplines du sens ». Elle est la plus importante ED de l'Université Paris 8, tant par le nombre des doctorants qu'elle encadre que par le nombre d'unités de recherche qu'elle rassemble et par celui des thèses soutenues. Elle est composée de formations en littérature, philosophie, langues vivantes, histoire, science politique, sciences de l'éducation et psychanalyse. L'ED réunit ainsi des disciplines représentatives des sciences humaines (au sens de « humanités ») en dialogue avec les sciences sociales. Le point de rassemblement entre toutes les formations consiste en une approche critique des disciplines et de leur fonction dans le monde contemporain. Une telle configuration est unique en Île-de-France. Cette relative homogénéité favorise les échanges et les collaborations entre chercheurs d'unités proches ainsi que les partages entre les disciplines, comme en témoigne, par exemple, le programme des séminaires organisés chaque année par l'ED, ou les jurys appelés à siéger pour le concours des contrats doctoraux. Elle définit sa spécificité dans le paysage régional et national, où elle jouit d'une forte attractivité. Mais ses liens avec des universités étrangères, le nombre de co-tutelles qu'elle accompagne chaque année, le nombre enfin d'étudiants étrangers qu'elle accueille font également la preuve de son rayonnement international.

Directrice : Marta LOPEZ IZQUIERDO

Directrice adjointe : Emmanuelle SIBEUD

Responsable d'Ecole Doctorale : Nina ACTIS GROSSO

Contact : 33 (0) 1 49 40 71 44

Courriel : ed.pts@univ-paris8.fr

Site Internet : www.sens.univ-paris8.fr

Quelques chiffres :

- Année universitaire 2025–2026 : 405 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2025 (année civile) : 48

Unités de recherche :

UR – Transferts critiques anglophones (TransCrit)

Site Internet : <https://transcrit.univ-paris8.fr>

UR -Centre d'histoire des sociétés Médiévales et Modernes (Memo)

Site Internet : Site Internet : <https://memo.parisnanterre.fr>

UR – Les mondes allemands : histoire des idées et des représentations

Site Internet : <https://mondes-allemands.univ-paris8.fr> www.ufr-langues.univ-paris8.fr

UR– Archéologie et sciences de l'antiquité (ArScan)

Site Internet : <https://arscan.parisnanterre.fr>

UR – La section clinique

Site Internet : <https://lasectionclinique.univ-paris8.fr>

UR – Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP)

Site Internet : <https://llcp.univ-paris8.fr>

UR – Centre interdisciplinaire de recherche, culture, éducation, formation, travail (CIRCEFT)

Site Internet : <https://circeft.fr>

UR-Laboratoire d'études romanes (LER)

Site Internet : <https://etudes-romanes.univ-paris8.fr>

UR –La Frabrique du littéraire (Fablitt)

Site Internet : <https://fablitt.univ-paris8.fr>

UR –Laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques (SOPHIAPOL)

Site Internet <https://sophiapol.parisnanterre.fr/>

UMR 7217 – Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA) – Laboratoire Théorie du politique (LabTop)

Site Internet : <https://www.cresppa.cnrs.fr/labtop/>

UMR 8533 – Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES)

Site Internet : <https://www.idhes.cnrs.fr>

UMR 8238- Laboratoire d'études de genre et de sexualité (LEGS)

Site Internet : www.legs.cnrs.fr

UMR 8244 – Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

Site Internet : <https://www.ihtp.cnrs.fr>

Les doctorats de l'École Doctorale Pratiques et Théories du sens

Les doctorats et leur spécialité	
Anthropologie	Histoire
Architecture	Histoire et civilisations
Études de genre	Histoire contemporaine
Études de genre-spécialité anthropologie	Histoire médiévale
Études de genre-spécialité arts	Histoire moderne
Études de genre-spécialité études culturelles	Langues, littératures et études germaniques
Études de genre- spécialité études hispaniques	Langues et littératures françaises
Études de genre-spécialité histoire	Langues et littératures françaises-spécialité Études de genre
Études de genre-spécialité littératures francophones	Langues et littératures françaises-Spécialité sémiotique
Études de genre-Langue et littérature française	Langues, littératures et civilisations des pays anglophones
Etudes de genre-Spécialité Littérature générale comparée	Littérature générale et comparée
Etudes de genre-Spécialité Philosophie	Littérature générale et comparée- Études de genre
Etudes de genre-Spécialité Science politique	Philosophie
Études de genre-spécialité sciences de l'éducation	Philosophie- Études de genre
Études de genre-spécialité sciences de l'information et de la communication	Psychanalyse
Études de genre-spécialité sociologie	Science politique

Etude hispaniques	Science de l'éducation
Études italiennes	Sciences du langage
Études portugaises, brésiliennes et d'Afrique lusophone	Sociologie

❖ École Doctorale Esthétiques Sciences et Technologies des Arts (ED n° 159)

En étroite collaboration avec l'UFR « Arts, esthétique et philosophie » qui assure les enseignements de Licence et de Master, l'EDESTA encadre, coordonne et promeut les activités de recherche des jeunes chercheur.e.s inscrit.e.s en doctorat dans le domaine des Arts. Dans la continuité des apprentissages effectués au sein de l'UFR, la formation des doctorant.e.s permet de poursuivre l'acquisition des compétences spécialisées que requièrent les disciplines artistiques. Son enseignement, qui a pour vocation d'aiguiser l'esprit, développe une dimension transdisciplinaire incarnée par quatre équipes de recherche qui regroupent la presque totalité des champs de l'esthétique contemporaine : arts plastiques, photo, images numériques, cinéma et audiovisuel, musique, danse, théâtre.

La formation à la recherche est dans l'EDESTA prioritairement liée aux projets personnels des étudiants. A la fois théorique et pratique, elle se focalise sur un secteur précis, disciplinaire ou transdisciplinaire, et croise réflexion esthétique, analytique, historique et technique. La relation suivie avec un directeur de recherches (ou deux co-directeurs) est au cœur de la formation à la recherche. Elle a pour pendant la participation à des séminaires consacrés aux doctorant.e.s ou ouverts à eux, destinés à alimenter leurs recherches par la confrontation à des problématiques et méthodes susceptibles d'enrichir leur pratique de nouveaux apports.

Directeur : Paul Louis RINUY

Directrice adjointe : Marguerite CHABROL

Responsable d'Ecole Doctorale : Samia ZENADJI

Contact : 33 (0)1 49 40 73 66

Courriel : edesta@univ-paris8.fr

Site Internet : www.edesta.univ-paris8.fr

Quelques chiffres :

- Année universitaire 2025-2026 : 205 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2025 (année civile) : 28

Unités de recherche :

UR –Arts des images et art contemporain (AIAC)

Site Internet : <https://aiac.univ-paris8.fr>

UR– Esthétique, Sciences et Technologie du cinéma et de l'audiovisuel (ESTCA)

Site Internet : www.estca.univ-paris8.fr

UR– Esthétique, Musicologie, Danse et Créations Musicales (MUSIDANSE)

Site Internet : <https://musidanse.univ-paris8.fr>

UR – Scènes du monde, création, savoirs critiques

Site Internet : <https://scenes-monde.univ-paris8.fr>

Les doctorats délivrés et leur spécialité	
Arts plastiques et photographie	Musique
Cinéma et audiovisuel	Danse et arts du geste
Images numériques	Théâtre et arts de la scène

❖ Ecole Doctorale Cognition Langage, Interaction (ED N°224)

L'École Doctorale CLI réunit sept équipes proposant une offre de formation à la recherche dans des disciplines s'inscrivant dans le champ des sciences cognitives entendu au sens large : la linguistique, la psychologie, les neurosciences, l'informatique, les mathématiques et des sciences de l'information et de la communication. Cette configuration relativement unique dans la carte nationale des offres de formation et de recherche propose un programme homogène bâti à partir d'un ancrage disciplinaire riche et cohérent. Elle ouvre également la possibilité de construire des relations interdisciplinaires fécondes à la fois sur des domaines fondamentaux (psycholinguistique, acquisition du langage, neuropsychologie, cognition artificielle, psychopathologie, cognition située, informatique, psychologie sociale, ergonomie) et appliqués (didactique, psychologie et relations sociales et inter-groupes, neuropsychologie clinique, informatique).

Les recherches spécifiques sur les langues signées, qui ont une place tout à fait importante à l'ED – puisque CLI est sans doute la seule école doctorale française accueillant des étudiants sourds exclusivement signants – combinent par exemple une perspective théorique linguistique (description des langues signées), et une perspective appliquée (enseignement aux sourds des langues signées et écrites) faisant appel à la psychologie et à l'informatique. De même, l'intérêt d'avoir recours à des mesures de potentiels évoqués ainsi qu'à l'imagerie cérébrale déjà très utilisée en psycholinguistique et en psychopathologie intéresse maintenant d'autres disciplines telles que la linguistique ou les sciences de l'information et de la communication.

Les thématiques de l'École Doctorale s'inscrivent dans une des priorités scientifiques de l'université : l'épistémologie des sciences humaines et sociales et ainsi des sciences des technologies de l'information et de la communication.

Directeur : Wolfgang SCHMID
Directrice adjointe : Raphaële MILJKOVITCH

Responsable d'Ecole Doctorale : Cheyenne ACTIS GROSSO

Contact : 33 (0)1 49 40 73 68
 Courriel : ed-cli@univ-paris8.fr
 Site Internet : www.cli.univ-paris8.fr

Quelques chiffres :

- Année universitaire 2025–2026 : 226 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2025 (année civile) : 29

Unités de recherche :

UR – Laboratoire Paragraphe
 Site Internet : <http://paragraphe.univ-paris8.fr>

UR – Laboratoire Psychopathologie et Processus de Changement (LPPC)
 Site Internet : <https://lppc.univ-paris8.fr>

UR – Laboratoire QUARTZ

Site Internet : <https://www.quartz-lab.fr>

UR – Cognitions Humaine et Artificielle (CHART)

Site Internet : <http://laboratoire-chart.fr>

UR 4386 – Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS – Paris 8/Paris 10)

Site Internet : <https://lapps.parisnanterre.fr>

UMR 7023 – Structures formelles du langage (SFL)

Site Internet : <https://www.sfl.cnrs.fr/fr>

UMR 7539 – Laboratoire Analyse Géométrie et Application (LAGA – Paris 8/Paris 13). Équipe Mathématiques pour le traitement de l'information et de l'image

Site Internet : www.math.univ-paris13.fr/laga

UR – Laboratoire d'intelligence Artificielle et sémantique des données (LIASD)

Site Internet : www.ai.univ-paris8.fr

UR- Fonctionnement et Dysfonctionnement Cognitifs : les âges de la vie (DYSCO)

Site Internet : <https://dysco.parisnanterre.fr>

Les doctorats délivrés par l'ED N°224 et leur spécialité	
Ergonomie	Psychologie
Informatique	Sciences de l'Information et de la Communication
Mathématiques	Information et de la Communication, spécialité documentation
Informatique-spécialité Mathématiques	Sciences du Langage
Productique – Génie industriel	

❖ École doctorale Sciences sociales (ED n° 401)

L'École Doctorale Sciences Sociales créée en 2000 regroupe actuellement trois unités mixtes de recherche et 7 équipes d'accueil rassemblant des formations principalement en sociologie, anthropologie, géographie, géopolitique, sciences de l'information et de la communication, droit, sciences économiques, sciences de gestion.

La diversité disciplinaire de l'École Doctorale Sciences Sociales est un atout structurel dans le sens d'une approche transversale des questionnements intellectuels relevant du champ du social. En se concentrant sur de grands axes thématiques – raisonnement spatial, monde urbain, rapports sociaux, justice, droit citoyen, nouvelles dimensions du savoir et de l'éducation, industrialisation et internationalisation de la culture, économie, etc. – l'École Doctorale fédère les grands champs disciplinaires des sciences sociales. Étant à l'origine un lieu de recherches cloisonnées par aires géographiques (Europe, Maghreb, Russie, Amériques ...), aujourd'hui le nombre grandissant de cotutelles, les contacts sans cesse développés avec des établissements étrangers et une démarche épistémologique comparatiste, illustrent son ouverture sur le monde contemporain en mouvement.

Dans le cadre de cette démarche comparatiste et internationale et de sa mission de formation par la recherche, l'École Doctorale Sciences Sociales favorise l'aide aux doctorant.e.s en contribuant financièrement à leur mobilité dans le cadre de leurs enquêtes de terrain et de communications à colloque. Un entraînement à la présentation scientifique en anglais renforce cette formation. Des séminaires et journées d'études « de regards croisés sur des questions contemporaines » permettent aux doctorant.e.s de confronter les problématiques et les méthodologies liées à la diversité des disciplines, enrichissant ainsi leurs parcours.

Directrice : Sophie JEHEL

Directrice adjointe : Isabelle SAINT-MEZARD

Responsable d'Ecole Doctorale : Laura SILDILLIA

Contact : 33 (0)1 49 40 73 63

Courriel : ed-scsoc@univ-paris8.fr

Site Internet : www.sciences-sociales.univ-paris8.fr

Quelques chiffres :

- Année universitaire 2025-2026 : 255 doctorant.e.s inscrit.e.s
- Thèses soutenues en 2024 (année civile) : 38

Unités de recherche

UR- Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (CEMTI)

Site Internet : <https://cemti.univ-paris8.fr>

UR - Centre de recherches juridiques de Paris 8 (CRJP8)

Site Internet : <https://www.crip8.fr>

UR- Laboratoire Interculturalités, Apprentissages, marGes, Expériences (LIAGe ex EXPERICE) :

Site Internet : pour le moment, pas de site internet.

UMR 7217 – Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA) - Équipes Cultures et Sociétés Urbaines (CSU) et Genre, Travail, Mobilités (GTM) :

Site Internet : <https://www.cresppa.cnrs.fr>

UR – Institut Français de Géopolitique (IFG-LAB)

Site Internet : www.geopolitique.net

UMR 7218 – Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)

Site Internet : www.lavue.cnrs.fr

UMR 7533 – Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

Site Internet : www.ladyss.com

UR – Laboratoire d'économie Dionysien (LED)

Site Internet : <https://sites.google.com/site/up8led/>

Les doctorats délivrés par l'ED N°401 et leur spécialité	
Anthropologie	Géographie - spécialité Géographie physique
Droit médical	Géographie - spécialité Géopolitique
Droit privé et sciences criminelles	Histoire contemporaine
Droit public	Science politique
Études de genre	Science politique - spécialité Études de genre
Études de genre-spécialité Science politique	Sciences de l'éducation
Études de genre-spécialité de l'éducation	Sciences de l'éducation - spécialité Études de genre
Études de genre- spécialité sociologie	Sciences économiques
Études slaves- cultures et civilisations contemporaines	Sciences de l'information et de communication
Études urbaines, aménagement et urbanisme	Sciences de gestion
Géographie-spécialité spécialité Géographie humaine et régionale	Sociologie
Sociologie-Spécialité Études de genre	

II. Formation doctorale

Comme évoqué plus haut, la durée de préparation de la thèse de doctorat est de trois ans minimum et 6 maximum. Le délai de trois ans s'applique aux doctorant.e.s consacrant 100 % de leur temps de travail à la recherche. Pour ceux et celles qui consacrent moins de 100% de leur temps de travail à leur recherche, la durée de thèse est aménagée (Arrêté du 25 mai 2016, Art. 14).

1 – Changement d'études ou de directeur/directrice de thèse

Le changement de sujet ou de directeur/directrice de thèse n'induit pas une prolongation du nombre d'années d'inscription autorisé. Le changement de sujet et de directeur ou directrice de recherche, s'il intervient avant la 3^e année de thèse, peut éventuellement permettre la réinscription en 1^{re} année de doctorat.

Cas de mutation du directeur de thèse

La règle générale veut que le ou la doctorant.e suive son directeur ou sa directrice dans l'établissement d'affectation de ce dernier sauf dérogation accordée par la commission de la recherche.

La césure

La circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche définit la césure comme « une période d'expérience personnelle ». Concrètement, elle permet la suspension du doctorat durant une année universitaire. Le doctorant garde le statut d'étudiant. L'année de Césure n'est pas comptabilisée dans le cursus doctoral.

Le droit à la césure est conditionné par :

- L'approbation du chef d'établissement ;
- La césure doit être demandée avant la dernière année du cursus doctoral, soit avant la réinscription en 3^e année dans le cas d'un cursus en 3 ans, ou avant la réinscription en 6^e année dans le cas d'une formation en 6 ans.

2 – L'encadrement et le suivi de la thèse

Le ou la doctorant.e s'engage sur un temps et un rythme. Il ou elle a vis-à-vis de son directeur ou directrice de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Le ou la directeur.trice de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles que celui-ci pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis.

Le ou la directeur.trice de recherche veille à l'intégration du ou de la doctorante dans son unité de recherche et à sa participation aux différentes manifestations et réunions organisées par la structure d'accueil.

Les doctorant.e.s admis.e.s à un contrat doctoral se conforment par ailleurs aux obligations du dit contrat tel que soumis à leur signature.

Pour leur part, les membres de l'unité de recherche d'accueil, veillent au respect par le ou la doctorant.e des statuts de l'unité, du règlement intérieur de l'école doctorale, mais aussi des règles relatives à la vie collective et à la déontologie scientifique.

Le ou la doctorant.e doit suivre une formation répartie sur son parcours doctoral.

Convention de formation

Lors de l'admission en doctorat, le ou la doctorant.e signe avec l'établissement une convention de formation dans laquelle sont précisés : le résumé de son projet de thèse, son programme et calendrier de recherche, son projet professionnel.

Validation ECTS

Le cursus doctoral sera validé par l'attribution de 180 ECTS répartis de la manière suivante : 132 ECTS pour la thèse et 48 ECTS pour des activités qui peuvent se décliner notamment en : formations scientifiques, (inter)disciplinaires, générales ou professionnalisantes, activités de recherche, de valorisation ou de diffusion de la recherche, etc. Les modalités d'attribution des crédits selon les activités sont définies par votre école doctorale.

Comité de suivi

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, les doctorant.e.s doivent, avant leur réinscription en 2^e année, avoir un entretien avec un comité de suivi individuel qui évalue les conditions de la formation et les avancées de la recherche du ou de la doctorant.e. Ce comité ne participe pas à la direction de la thèse – le ou la directeur/trice de thèse n'en fait donc pas partie – mais il émet un avis. Le rapport CSI doit être déposé par le référent CSI via la plateforme ADUM, directement sur le profil du doctorant.e.

Portfolio

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 25 mai 2016, les doctorant.e.s doivent, durant leur cursus, tenir à jour un portfolio dont la trame est proposée par la Coordination des écoles doctorales.

Ce document comprend la liste individualisée de toutes les activités liées à la formation doctorale, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou professionnelles. Il permet également de valoriser les compétences développées pendant la préparation du doctorat. Une formation est proposée par le SCUIO-IP afin d'aider les doctorant.e.s à identifier les compétences acquises et à rédiger leur portfolio. Chaque année, le portfolio doit être mis à jour et condition la réinscription. Le portfolio doit être déposé sur la plateforme ADUM par le doctorant.e.

3 – Les ateliers de formation mutualisés et les séminaires de recherche

Les écoles doctorales proposent aux doctorant.e.s les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie.

Dans le cadre d'une harmonisation entre les écoles doctorales, la commission de la recherche s'est prononcée sur les cadres généraux de la formation doctorale dans l'établissement. La formation doctorale implique la participation du doctorant à **3 types d'activités** :

- Les séminaires du directeur ou de la directrice de recherche ou de l'unité de recherche de rattachement ;
- Les séminaires ou journées de l'école doctorale et les formations transversales ;
- Des activités scientifiques extérieures – interventions dans des colloques, journées d'études, publications.

En complément de cette formation doctorale scientifique, la coordination des écoles doctorales propose des formations mutualisées. Ouvertes à tous les doctorant.e.s, elles se présentent sous la forme de modules :

- Rencontres thématiques transversales et événements scientifiques : gestion de temps et rédaction de thèse, pitch en anglais, logiciels, éthique de la recherche, RGPD, etc.
- Formations à la recherche bibliographique et documentaire, à la sciences ouvertes et à l'utilisation de l'identité numérique, etc., assurées par la bibliothèque de l'université Paris 8 ;
- Formations professionnalisantes comme les techniques de recherche d'emploi, projet professionnel, les carrières académique et non académique, les postdocs, la création d'entreprise, etc., assurée par le SCUIO-IP ;
- Formations à l'anglais scientifique assurées par le Centre des langues.

Ces formations doivent être recensées dans le portfolio et validées par le directeur ou la directrice de thèse en complément de l'état d'avancement de ses travaux de recherche en fin d'année. Elle permettra au doctorant ou à la doctorante d'obtenir l'aval pour sa réinscription.

Par ailleurs, les écoles doctorales ont mis à la disposition des doctorant.e.s les services d'une formatrice spécialisée en anglais scientifique. Ce dispositif permet aux doctorant.e.s de profiter pendant quelques heures d'un entraînement individuel visant à les rendre capables de produire un exposé public en anglais.

Les sessions de formation sont diffusées aux doctorant.e.s et sont affichées sur le site Internet des écoles doctorales.

III. La soutenance de la thèse : organisation et délais réglementaires

A la fin de votre parcours doctoral vous devez soutenir votre thèse. La soutenance de thèse est une épreuve universitaire qui conclut votre doctorat.

Celle-ci doit suivre une procédure concernant l'organisation ainsi que des délais réglementaires à respecter (Test de conformité de la thèse, dépôt de la thèse, autorisation de soutenance, ...)

Vous pouvez retrouver la procédure concernant l'organisation de la thèse en annexe : « procédure de soutenance de thèse », ou sur le site Internet de votre ED de rattachement.

Le dépôt de la soutenance doit être réalisé dans votre espace ADUM :

<https://adum.fr/index.pl?site=paris8>

Une fois que votre dossier post-soutenance est finalisé par le bureau des thèses, la demande de délivrance est directement transmise au bureau des diplômes pour édition.

Ces derniers vous contacteront par mail, avec la procédure assistance étudiant : <https://assistance-etudiant.univ-paris8.fr/osticketdevu/> et **sur rdv uniquement** pour la mise à disposition de votre diplôme au sein de leur service.

Après la thèse :
Perspectives professionnelles

I. Être jeune docteur

Une fois titulaire d'un doctorat le docteur reste rattaché à son laboratoire d'origine, selon les termes du statut. Le laboratoire peut ainsi prendre en charge certains frais en rapport avec les missions de communication aux colloques. Le docteur peut également présenter sa candidature au poste d'attaché temporaire à l'enseignement et à la recherche au sein de son UFR ou obtenir un postdoc.

L'adresse établissement reste active pendant 2 ans, ce qui permet au jeune docteur d'être informé régulièrement des activités des laboratoires, de l'école doctorale et autres informations diffusées par d'autres (prix de la chancellerie, postdoc...). De même, le SCUIO-IP organise les formations pour l'insertion professionnelle. Il est donc important que le jeune docteur reste en contact avec son ED d'origine pour son devenir professionnel.

II. Les métiers visés

Être titulaire d'un doctorat permet de se diriger principalement vers les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la sphère publique ou privée. Néanmoins, aujourd'hui les compétences des docteurs sont également valorisées dans des sphères professionnelles autres que la recherche dans des secteurs variés et pour des missions autres que la recherche : management, marketing, commerce, communication, aménagement, conseil, etc.

Une insertion professionnelle réussie est le fruit d'un processus qui commence dès la première année de thèse. Vous interrogez sur vos envies, vos valeurs, les métiers qui s'offrent à vous, être en capacité d'identifier vos compétences et de les valoriser, construire et développer votre réseau, capitaliser les expériences nécessaires à vos objectifs, sont les clés du succès d'un avenir professionnel réussi et qui vous ressemble. Tout au long de votre cursus, pour vous y aider, vous avez la possibilité de suivre des formations proposées par la coordination des écoles doctorales, votre école doctorale et le SCUIO-IP.

1- Les métiers de l'enseignement et de la recherche

- Enseignant chercheur

À SAVOIR : la qualification est la procédure préalable à toute candidature au poste de maître de conférences des universités en France. Les informations relatives à la constitution du dossier ainsi que les différentes dates clés se trouvent sur le site Internet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification.htm

Les dossiers de qualification sont examinés par des rapporteurs du Conseil national des universités – CNU – de la section concernée par le doctorat dont le candidat est titulaire.

Informations sur les différentes sections du Conseil national des universités – CNU : <http://www.cpcnu.fr/>

- Ingénieur de recherche dans le secteur public
- Chargé de recherche dans le secteur privé (R&D)
- Ingénieur de recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23194/ingenieur-de-recherche.html>

2- Les métiers en dehors de l'enseignement et de la recherche

- Travailler en entreprise : conseil, expertise marketing, communication, etc.
- Travailler dans la Fonction publique.

- L'entrepreneuriat

Devenir auto-entrepreneur, créer une start-up est un projet qui peut vous tenter. N'hésitez pas à vous faire accompagner (Agence pour la création d'entreprise, les chambres de commerces et d'industrie, etc.).

- Travailler à l'étranger

Votre projet professionnel peut également se dessiner en direction de l'étranger.

Le réseau que vous aurez construit au cours du doctorat vous sera d'une grande utilité pour trouver un poste, que ce soit dans l'enseignement, la R&D ou pour d'autres types d'emplois.

III. Les lieux ressources

Le SCUIO-IP de l'université de Paris 8 :

Salle : A 347

Tel : 01. 49. 40. 67. 15/67 17,

Horaires :

Lundi et vendredi de 9h30 à 12h30,

Mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h,

Mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Site internet : <https://www.univ-paris8.fr/Service-commun-universitaire-d-information-d-orientation-et-d-insertion>

Courriel : scuio@univ-paris8.fr

Ateliers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, entretiens individuels, relecture de CV et lettre de motivation, documentation, etc.

Les autres interlocuteurs :
Les infos pratiques

I. La Bibliothèque de l'Université

Installée au cœur du campus, la bibliothèque de l'Université est à la fois un lieu d'étude, où vous trouverez des ressources documentaires à la mesure de vos besoins, et un espace d'échanges fréquenté par l'ensemble de la communauté scientifique de Paris 8. Conçue par Pierre Riboulet, elle est le fleuron architectural de l'Université. Votre inscription en doctorat vous fait automatiquement bénéficier de tous les services qui y sont proposés.

À propos des collections

Près de 400 000 livres, dont 250 000 en libre accès, sont à votre disposition à la bibliothèque de Paris 8, ainsi que près de 1000 revues imprimées, plus de 30 000 revues électroniques, 300 000 livres électroniques, 45 bases de données, 5000 documents audiovisuels, près de 24 000 thèses, mémoires et habilitations à diriger des recherches, imprimés, plus de 700 thèses électroniques et plusieurs collections patrimoniales, numérisées pour certaines d'entre elles.

Pour en apprendre davantage, rendez-vous sur place, où les bibliothécaires pourront vous renseigner. Vous pouvez également consulter le site de la bibliothèque (bu.univ-paris8.fr) et vous référer au catalogue, au répertoire des bases de données et à celui des revues.

Votre thèse à la bibliothèque

La soutenance est une étape essentielle de votre doctorat, et le dépôt de votre thèse à la bibliothèque fait partie de ce processus. Conformément à l'Arrêté du 25 mai 2016, les thèses soutenues à Paris 8 doivent impérativement être déposées à la bibliothèque, qui se chargera de les archiver et de les diffuser. Depuis la rentrée 2014, elles ne sont plus archivées qu'en format numérique.

En ce qui concerne la diffusion de votre travail, qui est obligatoire à moins que votre jury ne le déclare confidentiel, vous disposez de deux options : Intranet (accès restreint à la communauté universitaire Paris 8 via l'ENT) et Internet (accès public). Si la diffusion des thèses soutenues à Paris 8 se fait obligatoirement sur l'Intranet de l'Université, sa mise en ligne sur Internet est fonction de votre décision.

Dans le cas d'une diffusion sur Intranet, votre thèse sera visible dans les murs de l'Université et à distance, pour tous les membres de l'Université Paris 8 connectés à son Intranet. La thèse en question sera alors signalée sur le portail national des thèses (theses.fr), mais le texte lui-même ne sera pas accessible. Dans le cas d'une diffusion sur Internet, votre thèse sera librement consultable depuis le portail national des thèses et depuis la bibliothèque numérique de l'Université.

Des services individualisés

Parallèlement aux formations collectives, la bibliothèque propose des services individuels aux doctorant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s. Des bibliothécaires sont donc à votre disposition pour vous proposer un accompagnement personnalisé à :

- La recherche documentaire et la veille : accès aux bases de données, recherche d'articles, stratégies de veille, etc.
- La gestion des références bibliographiques : logiciels de gestion bibliographique, rédaction d'une bibliographie, etc.
- La valorisation des ressources et des travaux de recherche : Open Access, dépôt sur Hal, etc.

Pour toute demande : serviceschercheurs.bu@listes.univ-paris8.fr

La salle de la recherche

Cette salle offre aux doctorant.e.s et aux chercheur.e.s un environnement de travail calme, confortable et privilégié. Plusieurs « îlots » permettent d'entreprendre un travail collaboratif et la salle peut au besoin être agencée afin d'accueillir des séminaires. Attention, elle est réservée à des formations de l'Université Numérique en Région Île-de-France les mercredis et vendredis toute la journée. Elle est sinon accessible sur demande, à l'accueil de la bibliothèque (remise d'un badge d'accès en échange d'une carte d'étudiant.e).

Liens

Le portail de la bibliothèque : <https://www.bu.univ-paris8.fr/>

La page consacrée aux thèses et aux mémoires : <https://www.bu.univ-paris8.fr/collection/theses-et-memoires/>

La page consacrée au dépôt des thèses : [Déposer sa thèse à la BU](#)

Contacts :

Une question relative au dépôt de votre thèse ? publicationsrecherche.bu@listes.univ-paris8.fr

Une demande concernant les formations ? visites-formations.bu@univ-paris8.fr

Pour tout autre renseignement : info.bu@univ-paris8.fr

Le portail HAL

La place des archives ouvertes dans le domaine de la diffusion des résultats de la recherche est aujourd'hui prépondérante.

Destinée à être directement alimentée et consultée par la communauté scientifique, HAL est l'archive ouverte nationale française. Cette base de données pluridisciplinaire accessible en ligne gratuitement regroupe les textes intégraux de plus de 440000 documents, tels que des articles, des thèses de doctorat, des HDR, des actes de colloques, des séminaires, etc. Elle est considérée, en raison notamment de la qualité de son indexation et de ses données, comme étant en importance le cinquième des nombreux "entrepôts" d'archives ouvertes.

Faire usage d'HAL présente de nombreux avantages. En premier lieu, la diffusion d'un document par son biais augmente l'audience et la visibilité de son auteur, vis-à-vis de ses pairs comme de ses sources de financement. Par ailleurs, HAL offre la possibilité de diffuser les travaux de tous types, qu'ils aient ou non été publiés, et permet donc de donner à lire ceux des textes d'un jeune chercheur qui n'auraient pas trouvé leur place chez un éditeur. À l'inverse, le dépôt d'un ouvrage qui aurait été publié par ailleurs augmente son cycle de vie au-delà de son apparition dans une revue, dans un ouvrage, etc. Enfin, HAL est administré par le CNRS, qui garantit un usage raisonné des données des déposants et un archivage pérenne de leurs travaux.

Le portail HAL de Paris 8 : hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr

Les archives ouvertes sur le site du SCD : <https://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr/>

II. La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

Fondée à Saint-Denis en 2001, la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Nord, Unité de recherche soutenue par le CNRS et les universités Paris 8 et Paris 13 (USR 3258), est une structure d'accueil, d'impulsion, de promotion et de diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales.

Comme les autres MSH, elle promeut activement l'interdisciplinarité et l'interinstitutionnalité dans le domaine des SHS. La MSH Paris Nord finance ainsi des projets de recherche par l'intermédiaire d'un appel à projets annuel sur ses cinq axes de recherches. Elle diffuse et valorise également leurs résultats, en organisant notamment des manifestations scientifiques et/ou artistiques à destination des chercheur.e.s, des étudiant.e.s et du grand public.

La MSH Paris Nord occupe une position de premier plan, au sein de la communauté scientifique internationale, sur ses axes de recherche :

- « Industries de la culture et arts »
- « Corps, santé et société »
- « Mondialisation, régulation, innovation »
- « Penser la ville contemporaine »
- « Archives numériques de l'audiovisuel ».

Chaque année, la MSH Paris Nord lance un appel à projets s'inscrivant dans ces axes de recherche. Il s'adresse à tous les chercheur.e.s qui relèvent d'une structure susceptible d'être reconnue par la MSH Paris Nord. Une attention particulière sera portée aux projets des jeunes chercheur.e.s et des doctorant.e.s.

<https://www.mshparisnord.fr>

les contacts de la MSH Paris Nord :

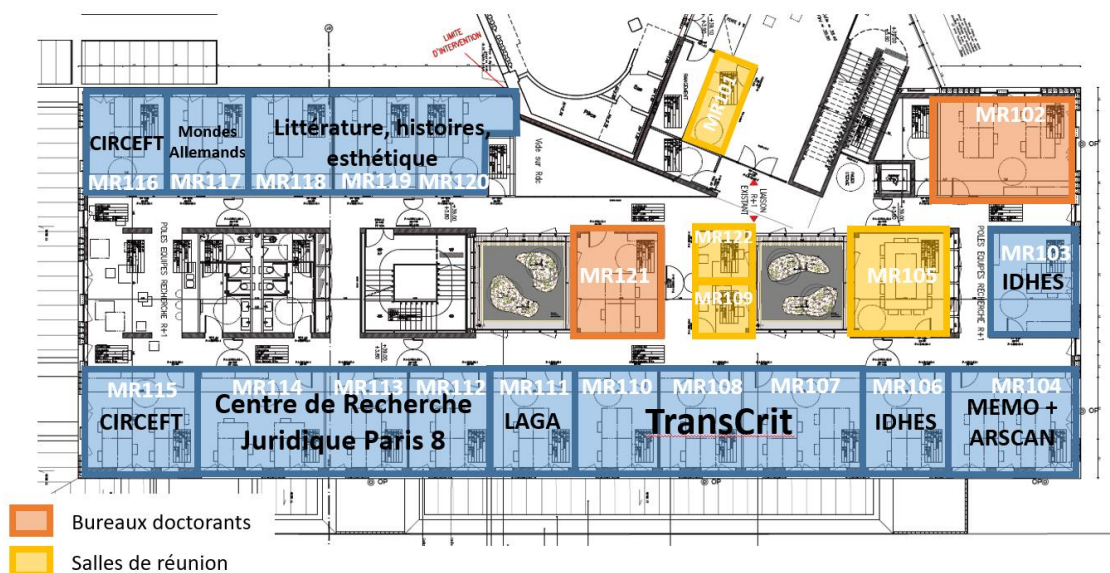
- **Denis Pernot**, directeur
Professeur de littérature à l'Université Sorbonne Paris Nord
denis.pernot@mshparisnord.fr
- **Giulia Filacanapa**, directrice adjointe
Maîtresse de conférences en études théâtrales et italiennes à l'Université Paris 8
giulia.filacanapa@mshparisnord.fr
- **Mathilde Niang**, secrétaire générale
CNRS
mathilde.niang@mshparisnord.fr

III. Université Paris 8

Sur le campus de Paris 8, vous disposez de bureau pour les doctorants. Celles-ci sont situées à la Maison de la recherche :

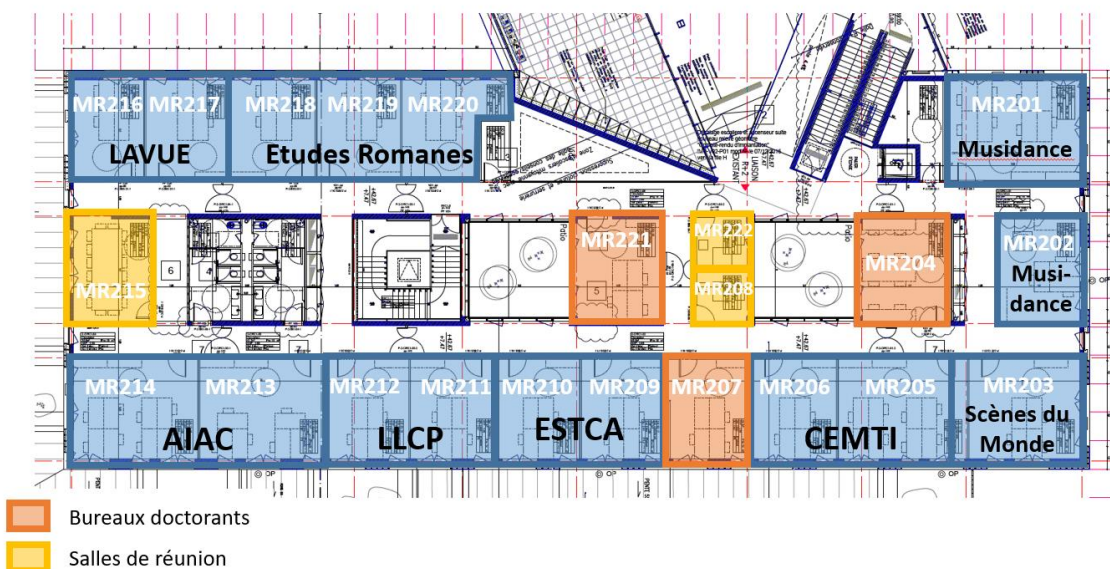
- 1^{er} étage : MR102 et MR121

Maison de la Recherche – 1^{er} étage



- 2^{ème} étage : MR204, MR 207 et MR221

Maison de la Recherche – 2^{ème} étage



IV. Le Campus Condorcet

Le Campus Condorcet dote les sciences humaines et sociales d'une nouvelle infrastructure de recherche et de formation à la recherche, comportant l'ensemble des installations nécessaires à la réussite des étudiants comme au succès des chercheurs...

Le Campus Condorcet dispose de 4 salles avec 10 postes chacune dans le bâtiment Recherche Nord Au Campus Condorcet. Il s'agit des salles 1.175 et 1.149, situées au 1er étage et des salles 2.154 et 2.110, situées au 2e étage du bâtiment.

Vous devez demander l'inscription au Campus Condorcet au référent établissement Condorcet pour P8 à valid.mtimet02@univ-paris8.fr. Mr MTIMET vous communiquera la procédure ainsi que les modalités d'accès.

<http://www.campus-condorcet.fr>

Adresse : 14 cours des Humanités, 93300 Aubervilliers

V. Le Bureau Access Paris 8, centre EURAXESS

Le Bureau Access Paris 8, centre EURAXESS de l'université, accompagne depuis 20 ans les chercheurs internationaux (doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs, professeurs invités) avant et pendant leur séjour en France.

Il vous guide dans :

- vos démarches administratives (visa, titre de séjour, impôts)
- votre recherche de logement, couverture santé et assurances
- l'ouverture d'un compte bancaire en France et autres démarches pratiques
- la scolarisation des enfants et le séjour de la famille
- et peut vous proposer un programme culturel et d'intégration

Si vous souhaitez être accompagné dans votre projet de mobilité ou votre séjour :

 Formulaire d'inscription à compléter avant toute demande de rendez-vous et prise de contact :

<https://www.fnak.fr/inscription/?cid=up8>

 En savoir plus : [Accueil des chercheurs à Paris 8](#)

ENG version

Access Paris 8 Office, the university's EURAXESS centre provides dedicated support to ensure a smooth transition to Paris 8 for international researchers, including PhD students, postdoctoral researchers, lecturers, researchers and visiting professors.

Since 20 years, we guide you through:

- administrative procedures (visas, residence permits, taxes)
- finding accommodation, healthcare cover and insurance
- opening a bank account in France
- other practical matters
- schooling for children and arrangements for your family's stay

It can also offer you a cultural and integration programme.

Contact us as soon as you start planning your move.

✉ access@univ-paris8.fr

🔗 Registration form (to be completed for personalised support? Mandatory for all initial enquiries ?)

🌐 Find out more: Researcher Welcome at Paris 8

Contacts utiles

- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Doctorat
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Qualification – Recrutement ATER, Maître de Conférences
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22713/galaxie-le-portail-des-candidats-a-la-qualification-et-au-recrutement.html>
- Université Paris 8 Recherche <https://www.univ-paris8.fr/-Recherche-creation->
- ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) <http://www.abes.fr/>
- Le calendrier des lettres et sciences humaines et sociales – Calenda <http://calenda.org>
- Collège de France <http://www.college-de-france.fr>
- Radio thésard France Culture <http://plus.franceculture.fr/factor>

- Organismes de recherche

CNRS <http://www.cnrs.fr>

INSERM <http://www.inserm.fr>

INRA <http://www.inra.fr/>

IFREMER <http://www.ifremer.fr/>

INRIA <http://www-sop.inria.fr/>

IFSTTAR <http://www.ifsttar.fr/accueil/>

ANR <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

- Associations

Association française des anthropologues – AFA <http://www.afa.msh-paris.fr>

Association française de sociologie – AFS <https://www.afse.fr/fr/>

Association française de science économique – AFSE <http://www.afse.fr/gene/main.php>

Association française de science politique <https://www.afsp.info/>

Société française de psychologie <http://www.sfpsy.org/>

Association française des docteurs en droit – AFDD <http://www.afdd.fr>

Association nationale recherche et technologie – ANRT – Convention CIFRE <http://www.anrt.asso.fr/>

Association nationale des docteurs – ANDès <http://www.andes.asso.fr/>

Association des doctorant.e.s CIFRE SHS <https://adcifreshs.wixsite.com/adcifreshs>

Intelli'agence (Association Bernard Grégory) <https://www.abg.asso.fr/fr/>

Confédération des jeunes chercheurs – CJC <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

- Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), les discriminations et le harcèlement :

-

Tout personnel ou tout usager de l'université, victime ou témoin direct, souhaitant effectuer un signalement direct, pourra prendre contact en écrivant à l'adresse mail :

celluledecoute@univ-paris8.fr

Site : <https://www.univ-paris8.fr/Violences-sexistes-et-sexuelles-discriminations-et-harcelement>

Document : https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/que_faire_en_cas_de_vss_discriminations_harcelement.pdf

